

20^c.

Journal du Lot

20^c.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements

LOT et Départements limitrophes	3 mois	6 mois	1 an
Autres départements	9 fr.	16 fr. 50	30 fr.
	9 fr. 50	17 fr. 50	32 fr.

TÉLÉPHONE 31

COMPTE POSTAL : 5399 TOULOUSE

Les abonnements se paient d'avance
Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. GOESLANT, Directeur

Rédacteurs : Emile LAPORTE et Louis BONNET

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

Publicité

ANNONCES JUDICIAIRES	1 fr. 50
ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace)	1 fr. 50
RECLAMES 3 ^e page (— d° —)	2 fr. 50
» 2 ^e page (— d° —)	4 fr. »

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

LES ÉVÉNEMENTS

On parle beaucoup de reconstruction économique. Comment l'entend-on et par quels moyens pratiques pense-t-on la réaliser ? C'est ce que les républicains ont essayé de définir dans un programme précis et circonstancié.

Reconstruction économique ! C'est l'expression à la mode. Tout le monde s'en sert. Vous n'entendez que ces mots dans les discussions électo- rales.

Au moins faudrait-il savoir exactement ce qu'on veut dire par là et comment on compte réaliser ce magnifique projet. Beaucoup prononcent ces mots avec dévotion qui s'abstiennent avec prudence de les définir.

Ce serait pourtant assez nécessaire. La politique n'est pas de la magie et les formules n'y ont pas par elles-mêmes une puissance d'action. Dans ce moment où tout le monde se veut réaliste, où le progrès consiste à modeler l'esprit français sur des patrons étrangers, où l'on propose à notre pays de dépouiller sa personnalité (qui fut pourtant assez glorieuse) pour se conformer soit au fascisme italien, soit au bolchevisme moscovite, soit au capitalisme américain, il n'est pas indifférent de définir comment l'on entend pratiquer cette théorie reconstruc-tive...

Ce n'est pas déchoir que de préciser. Du moins les républicains ne l'ont pas cru, eux qui sont à peu près seuls à avoir fait, bien qu'on les accuse volontiers de se complaire au glou-glou sonore des mots vides et cascadeurs.

Il est simplement conforme à la vérité de constater que le Parti radical-socialiste, dans son dernier Congrès, est le seul qui ait daigné offrir au public un programme précis et circonstancié de reconstruction économique. On peut, certes, le discuter comme toutes choses humaines. Du moins, il a le courage de s'offrir à la discussion. Les autres ne sont indiscutables que parce qu'ils ne sont pas. C'est peut-être une utile et prudente précaution. Reste à savoir si c'est une supériorité.

Ce programme touche aux problèmes financier, industriel, commercial et agricole. Il est impossible dans un seul article d'en passer une revue de détail. Aussi voulons-nous nous borner à indiquer les réformes qu'il propose pour favoriser la production agricole, laquelle intéresse plus particulièrement notre région. Et, à l'heure où les démocrates sont attaqués avec si peu de modération par les modérés, c'est une petite vengeance bien permise de constater simplement qu'au moins en ces matières, tout ce qu'ils ont su faire, c'est de les plagier.

Cette politique agricole a donné lieu, lors du dernier Congrès radical-socialiste, tenu salle Wagram, à un long, complet et intéressant débat. Rarement assemblée politique étudia avec autant de soin et autant d'ampleur les différents problèmes qui touchent les producteurs de la campagne.

Les vœux qui furent adoptés comme sanction à ces débats se ramènent à quatre grandes catégories de questions. Nous les trouvons très bien résumées et concrétisées dans une étude qu'un de nos confrères parisiens a récemment publiée. Ils concernent :

1^o L'électrification rurale. On ne doit pas oublier que sur les 37,963 communes de France, moins de 17,000 sont actuellement électrifiées. C'est là une situation à quoi il importe de remédier aussi rapidement que possible. La C. G. T., dans son programme agricole, formule la même revendication.

2^o L'impôt sur les bénéfices agricoles. En attendant la révision des évaluations foncières cadastrales prévues pour 1931, le programme élaboré demande que les bases d'imposition soient fixées par une commission mixte composée mi-partie de représentants de l'administration et d'agriculteurs.

3^o La production agricole. Le programme propose une série de mesures ayant pour but de favoriser l'es-

sort des coopératives agricoles de production et de consommation qu'il s'agit de mettre en contact pour une action commune et concertée et qu'il faut exonérer de l'impôt sur le chiffre d'affaires.

4^o La mutualité agricole. Les mesures préconisées ont pour objet d'accroître les possibilités de la Caisse Nationale de Crédit Agricole et des Caisses de Crédit Immobilier, d'élever le maximum des prêts individuels à long terme ; de créer un Fonds spécial de garantie pour ceux qui ne peuvent contracter les Assurances sur la vie exigées par les Caisses agricoles ; d'accorder aux mutilés et anciens combattants des bonifications d'intérêt ; d'organiser la prévoyance en matière de maladie du bétail et de sinistres climatiques, etc., etc.

Voilà quelques précisions qui définissent et orientent toute une action de politique agricole. Il est évidemment plus facile de planer dans les hauteurs ; de se borner comme les conservateurs à réclamer la « rationalisation » de l'agriculture, ou, comme les collectivistes, de prétendre tout résoudre et tout arranger par leur système de « nationalisation » — dont le moins qu'on puisse dire est que tout le monde ignore comment il serait réalisé. Oui, cela est plus facile. Mais c'est moins honnête et il est douteux que ce soit mieux apprécié des paysans qui n'ont pas coutume de se payer de mots.

Il est évident, au surplus, que la condition première de ces réformes pratiques c'est de fournir au Budget de l'Agriculture une dotation en rapport avec son importance et le rôle capital qu'il doit jouer dans le pays. On reste stupéfait de constater qu'il ne comporte pas un demi-milliard alors que le Budget général de la France se solde par près de 50 milliards de dépenses.

E. L.

PETITS MOTS D'ECRITS

UN ASPECT DE LA BÊTE

Voici un amusant et pittoresque croquis d'une réunion tenue à Paris par les communistes :

— Venez, dis-je au Huron, en le prenant par le bras. Cette réunion est presque sans intérêt. Peu d'animation, pas de passion. Allons chez les communistes. Ce sont des gens qui savent y faire.

— Qu'est-ce que vos communistes ? demanda le sauvage.

— Ce sont de braves bongres qui, chaque matin, dégustent le catéchisme que leur sert leur organe officiel. Leur but est de renverser l'ordre social capitaliste pour lui substituer une société où les travailleurs seraient maîtres de leurs destinées. Mais là n'est pas la question. Ce que je veux vous montrer, ce sont ces messieurs en action. Vous verrez apparaître le visage le plus truculent de la Bête souveraine.

Nous entrâmes dans un préau d'école. A peine avions-nous franchi la porte qu'un tumulte infernal frappa nos tympans bouleversés.

— Ça va ! ça va ! fis-je. Grande séance. Nous allons nous amuser.

A coups de coudes, nous résumâmes, dans le bruit, à nous rapprocher de la tribune. Un orateur, le visage enflammé, la sueur dégoulinant du front, s'efforçait de se faire entendre. Mais, chaque fois, un immense cri s'élevait :

— Rénégat ! Rénégat !

L'orateur exténué, cédant la place.

Un petit bonhomme jovial, souriant, lui succéda. Il y eut une légère acclame-tion. On entendit : « Nous, socialistes... Jaurès... Les principes... »

Et, soudain, le chahut reprit :

— Rénégat ! Rénégat !

Le petit bonhomme disparaît. Un autre surgit, monstaches nudes, voix sonore. Nouvelle acclame-tion. Quelques drôles de paroles : « Trotsky... Staline... Soviets... » Et la même clameur irrésistible.

— Rénégat ! Rénégat !

Le Huron, complètement abusé, se tourna vers moi :

— Ah ça ! il n'y a donc que des trahitres ici ?

— Il y en a beaucoup. Mais ça n'a aucune importance. Nous avons l'habitude.

A ce moment, un silence religieux s'établit. Une sorte d'enfant de chœur, aux joues gonflées, quelque chose comme l'ange Bouffarel, avec deux petits yeux de poupée inexpressive — Bidentum tribun ! — venait de se hisser à la tribune. De sa bouche en cul de poule filtrèrent quelques sons de flûte criardes. Il y eut, dans la salle, des crissemments de dents. Et, du haut de l'estrade, tintèrent sur

Informations

De l'or pour la France

De l'or, pour une valeur de 12 millions de dollars, va quitter New-York pour être apporté à Paris.

La randonnée de Costes et Le Brix

La merveilleuse randonnée faite en avion par Costes et Le Brix s'est terminée samedi, au Bourget, où, à 16 h. 16, les deux vaillants aviateurs sont arrivés. Ils ont été accueillis par une foule immense qui les a longuement acclamés.

Costes et Le Brix ont accompli un merveilleux exploit.

Paris le 10 octobre du Bourget, ils se sont rendus dans les pays suivants : Sénégal, Brésil, Argentine, Uruguay, Paraguay, Chili, Pérou, Equateur, Panama, Bolivie, Venezuela, Colombie, Mexique, Etats-Unis, Japon, Indo-Chine, Indes, Mésoptamie, Syrie, Grèce, Paris.

Ils ont parcouru 37,080 kilomètres. Les aviateurs ont été reçus par MM. Doumergue et Poincaré. Ils ont été nommés officiers de la Légion d'honneur.

La guerre « hors la loi »

C'est sans doute au cours de la semaine prochaine que le gouvernement français enverra aux gouvernements de Londres, Berlin, Rome et Tokio, le projet français de pacte multilatéral contre la guerre. On croit, dans les milieux américains, que les quatre puissances, bien qu'il soit de leur intérêt d'être agréables aux Etats-Unis, devront tenir compte dans une certaine mesure de l'opinion française et faire bon accueil au projet du Quai d'Orsay.

Accord franco-autrichien

Les négociations entre la France et l'Autriche pour la révision du traité de commerce, qui se poursuivent dans un excellent esprit, se heurtent toutefois aux difficultés qu'éprouve la délégation française pour obtenir comme contrepartie au traitement beaucoup plus favorable dont elle veut faire bénéficier l'Autriche le maintien des positions tarifaires dont jouissait antérieurement l'importation française dans ce pays.

Le raid du « Bremen »

Les détails sur l'atterrissage du Bremen, envoyés par les aviateurs, font savoir que l'avion a atterri sur un lac gelé.

Les aviateurs sont en excellent état, bien qu'ils aient erré pendant quatre heures dans le brouillard épais en cherchant de l'aide et ayant perdu leur direction par suite du brouillard.

Ils ont dû atterrir à 17 h. 30 (heure de Greenwich) au premier endroit possible.

Le « Bremen » est fortement endommagé et ne pourra pas, dit-on, repartir. La nouvelle de l'atterrissage a provoqué un vif enthousiasme en Allemagne. Le Président Hindenburg et M. Trese-mann ont envoyé leur félicitations aux aviateurs.

Le conflit minier de la Ruhr

La commission arbitrale chargée de régler le conflit de salaires et de travail dans le bassin minier de la Ruhr a rendu sa sentence.

La sentence prévoit un relèvement des salaires de 8 0/0. En ce qui concerne la durée journalière du travail, la sentence répond dans l'ensemble aux revendications du Syndicat des mineurs. Pour l'effectif de jour, la durée de présence est réduite d'une heure ; pour le travail de nuit, la situation reste la même que précédemment.

Les deux partis auront jusqu'au 18 avril pour se prononcer.

Le « Duc » est décoré

On annonce de Rome que M. Zaleski, ministre de Pologne des affaires étrangères, a remis à M. Mussolini la médaille militaire polonaise de première classe.

Cette décoration, qui n'est jamais accordée que pour des faits d'armes au cours d'une guerre n'a été décernée à personne depuis 1921.

La situation en Autriche

Interviewé à Karlovyvary par le « Neues Wiener », Mgr Seipel, chancelier fédéral, a souligné que la préoccupation de l'Autriche, comme une pluie fade, tout un flot d'affirmations.

— Les rénegats... Rénegats du socialisme... Rénegats bourgeois... Rénegats des rénegats... Rénegats... Rénegats... gats... gats... ga... ga !

Le Huron m'interrogea :

— De quelle chapelle stérine nous arrive cet échantillon ?

— Chut ! fis-je, celui-là nous vient d'une maison de Santé... C'est un pur... Un pur entre les purs !

— Jen at assez, s'écria le Huron... filons !

A la sortie, une rumeur, qui, lentement, s'accroissait, nous accompagna :

— Ga... ga... ga... [De Paris-Soir].

Victor MERIC.

patron dominante dans la politique étrangère de l'Autriche est d'éviter de se prêter à des engagements d'un caractère partiel avec d'autres puissances ou groupes de puissances.

Sans faire de l'isolement et de la réserve l'idéal de la politique extérieure, le chancelier a ajouté qu'à son avis le moment n'était pas encore venu pour l'Autriche de sortir de cette réserve.

La Perse en guerre

Le shah de Perse va prendre la tête d'une expédition contre les tribus rebelles de l'Iristan, qui ont assassiné la semaine dernière un ministre persan.

Pendant l'absence du shah, la régence sera exercée par son fils.

Tempête de neige au Chili

Des télégrammes reçus de Los-Girones, dans la province de Talca (Chili) annoncent qu'au cours de la terrible tempête de neige qui s'est abattue dans la vallée, plus de deux cents personnes et près de vingt mille animaux ont été littéralement ensevelis sous la neige. Malgré la promptitude des secours, on n'a pu retirer, jusqu'à présent, que quelques cadavres et le nombre exact des victimes n'est pas encore connu.

EN PEU DE MOTS...

— M. le docteur Peschaud, maire de Murat, Président du Conseil général du Cantal, est mort au cours d'une réunion publique qu'il présidait.

— Le résultat définitif des élections présidentielles, au Portugal, donne 738 mille 065 voix au général Carmona.

— Un tremblement de terre au Pérou fait une dizaine de victimes.

— Le vicomte Tremont, neveu de la reine d'Angleterre, est mort à l'hôpital de Belleville-sur-Saône, des suites d'un accident d'auto dont il avait été victime ces jours derniers.

Une manifestation communiste a eu lieu, dimanche, au Pré-Saint-Gervais, au cours de laquelle se produisit une bagarre entre les communistes et les agents. 20 agents ont été blessés.

NOS ÉCHOS

Le candidat qui fait tout.

Chaque jour enrichit un peu la galerie des candidatures pittoresques. Il serait injuste de ne point faire un sort à celle du citoyen Paul Mouret.

Paul Mouret, agent des chemins de fer, s'intitule, avec emphase :

Vice-président des Jeunesses Littéraires et Artistes de France

Tout simplement.

Les affiches du vice-président Mouret sont d'une très démocratique simplicité. Il les rédige lui-même, d'un bout de bois taillé en pointe et trempé dans l'encre.

Il déclare qu'il « proteste contre les candidatures d'argent, démontre que l'on peut faire soi-même une campagne électorale sans argent, en faisant et collant lui-même ses affiches. »

Voilà un candidat courageux et qui ne craint point de mettre la main à la pâte. Gageons que si on l'envoyait à la Chambre, il n'hésiterait point à donner fraternellement, un coup de main aux huis-siers.

La race aristocratique.

On sait que l'Amérique qui, de 1917 à 1924, a édicté des lois d'une extrême sévérité concernant l'immigration, est en train d'étudier toute une législation destinée à rendre de plus en plus difficiles l'entrée et l'établissement des étrangers aux Etats-Unis.

Déjà certains Etats se sont dressés contre les jaunes, et tout récemment contre les Italiens.

Or, il paraît que les mobiles de cette législation rigoureuse seraient imputables à l'eugénisme. L'Américain veut à tout prix défendre « l'américanisme menacé » contre le sang des races autres que la race anglo-saxonne qui est, déclarent-ils hautement, la race aristocratique !

C'est là un état d'esprit bien curieux et qu'il n'était pas inutile de signaler. Les nationalistes allemands se croient d'une race « prédestinée ». Voici que la race des Yankees est « aristocratique ». Où allons-nous ! Où allons-nous !

Désappointement.

Un écrivain était de corvée chez son éditeur : il « faisait » les services de presse de son dernier ouvrage.

Tâche monotone que de débiter des hommages en série. Aussi, l'arrivée d'un confrère vint-elle rompre agréablement ce morne passe-temps.

— Vous n'êtes pas à dîner, l'autre soir, chez P... ?

— Non.

— Dommage. La belle Madame J... parlant du livre de Rachilde, y déclara que la lecture de *Refaire l'Amour* l'avait désappointée. Et comme on lui en demandait la raison, elle répondit, candide :

LES AIGUILLES DE FIGEAC

III

C'est au congrès archéologique tenu à Cahors en 1865 — (La Société des Etudes du Lot n'était pas née encore, et je ne peux dès lors avoir sous la main toutes les références qui seraient utiles), — c'est au congrès de 1865 que fut, pour la première fois, abordé le problème des Aiguilles de Figeac. Cet article, d'ailleurs, n'a aucune prétention scientifique. Je ne fais ici qu'œuvre de vulgarisation. La difficulté ou la nouveauté du problème venait de ce que nos Aiguilles n'avaient pas de répliques connues en France. Cette difficulté ne pouvait être qu'un attrait de plus pour exciter la curiosité des archéologues. Il est des vieilles pierres comme des vieux livres : à les découvrir l'antiquaire met la même passion que le bibliophile à trouver l'édition rare. La peine qu'ils y prennent devient, pour l'un comme pour l'autre, un plaisir.

Nos Aiguilles sont plantées chacune à un des quatre points cardinaux. La ligne droite jalonnée par les deux Aiguilles Nord-Midi coupe à angle droit la ligne jalonnée par les deux autres Aiguilles Levant-Couchant. Le point d'intersection de ces deux lignes est géométriquement à quelques mètres près, la basilique Saint-Sauveur. La distance de ces Aiguilles à la basilique est sensiblement la même : quinze cents mètres environ.

Cette constatation écarte toute idée d'appareillement de nos petits monuments avec les « grans et nobles croix entaillées de pierres, à grans ymagés ; et sur son chemin en manière de Monjoies pour adrechiez la voie » des Pèlerins et Saint-Denis. Les croix à « grans ymagés » étaient des croix indicatrices du chemin qui conduisait de Paris à la célèbre abbaye. Nos Aiguilles ne jalonnent pas les chemins, elles jalonnent l'horizon.

Ce serait pour moi un plaisir que de suivre les diverses hypothèses émises depuis plus d'un demi-siècle par ceux qui se sont occupés de la solution du problème. Mais combien de lecteurs me suivraient dans cette excursion. J'assisterais, sans doute, à une débandade qui me laisserait seul et ferait jeter le journal.

La seule précision archéologique que j'apprends, c'est que les petits obélisques de Figeac ne me paraissent point s'apparenter qu'aux « Hautes Bornes » de Mimizan, dans les Landes, bornes délimitant le territoire d'une Sauvetat, de même que nos Aiguilles délimitaient, et c'était là leur seule raison d'être, leur seule signification, la Sauvetat du Monastère et de l'Eglise Saint-Sauveur de Figeac.

Pour ceux de mes lecteurs qui voudraient de plus précises et plus amples justifications, je les renvoie à la lettre de M. Léon Palustre, Directeur de la Société Française d'archéologie, à M. Jules Laurière, lettre publiée sous forme de brochure, sans date, imprimerie Bousseret, à Tours. Cette brochure constitue le résumé d'un énorme travail. La conclusion à laquelle s'arrête M. Léon Palustre est considérée, depuis cinquante ans, comme un arrêt définitif dont je me borne à indiquer le dispositif. Les Aiguilles de Figeac ne sont plus une énigme : elles n'ont jamais servi à « adrechiez la voie », suivant l'expression du vieux chroniqueur, ni le jour, ni la nuit ; elles ont eu pour unique destination de délimiter la Sauvetat de l'Eglise Saint-Sauveur.

Le territoire délimité par les Aiguilles, ces Hautes Bornes, étaient considérables. La distance entre l'Aiguille du Cinglé et la Capelle de Lapergue est de trois kilomètres. On peut admettre la même distance entre l'emplacement de l'Aiguille disparue de la Pierre Levée et l'Aiguille de Lissac. Ce territoire ressort à une superficie de huit à neuf kilomètres carrés. Il ne peut, dès lors, s'agir ici d'un simple lieu d'asile, dont le privilège n'avait son efficacité que dans les trente pas de circuit autour de l'église, ainsi qu'en avait décidé un Concile tenu à l'abbaye de Saint-Gilles en 1042. Notre territoire, celui limité par nos Hautes Bornes, était proprement une Sauvetat, terre libre, véritable alleu ne reconnaissant d'autre pouvoir que celui de l'abbé et de ses moines : même l'avoué du Monastère n'y avait aucun droit ni aïsanse. En dehors de ce caractère d'alleu que présentait ce terri-

toire au point de vue féodal, il jouissait encore de toutes les immunités accordées aux lieux d'asile. Le fugitif, homme libre, vilain, esclave ou serf, qui atteignait ces pierres aperçues de très loin pointant sur l'horizon, n'avait plus à craindre la poursuite de son maître ou de son ennemi ; asile des malheureux, refuge des opprimés, le territoire qu'elles délimitaient était inviolable et sacré. On conçoit de quel attrait pouvait être cette terre de miséricorde pour tous ceux qui, en ces temps de barbarie, avaient tout à craindre ou qui avaient subi déjà les pires violences. En moins d'un siècle ces fugitifs avaient, autour du mur d'enceinte du Monastère, construit une ville qui, au XIII^e siècle, atteignit une importance qu'elle n'a jamais eue jamais retrouvée depuis, et qui fit de Figeac, après Cahors, et à cette époque avant Montauban, la plus importante cité du Quercy.

On trouvera, sans doute, trop longue cette étude pourtant sommaire d'une curieuse question archéologique qui a constitué longtemps une énigme. Il n'y a plus d'énigme aujourd'hui. La légende des faunax éclairant la marche des pélerins dans la nuit, que Debons avait incorporée dans notre histoire, est allée retrouver les vieilles lunes. Lorsque, en juillet dernier, j'ai lu dans ce journal que M. A. Chéry accrochait de nouvelles lanternes à nos Aiguilles, il m'a paru qu'il y avait lieu de faire une rectification. Cette rectification m'a amené à une incursion dans le champ de l'archéologie. M. A. Chéry ne m'en voudra pas : c'est le propre des archéologues comme des avocats de disputer, toute la vie. Toutefois, bien qu'il ne possède pas de références ; mais les références à Debons et, même à Delpon, en cette matière, ne sont plus de mise aujourd'hui. Il en est des controverses archéologiques comme de celles du Palais : ce ne sont pas les plus anciens auteurs qui déterminent la décision du juge, mais la plus récente jurisprudence. Il faut être à la page. M. A. Chéry n'y est pas.

Ce n'est pas seulement M. A. Chéry qui n'est pas à la page. Le journal « Le Temps » n'y est pas davantage. Un erreur diffusée par un journal de cette autorité est une chose grave ; elle devient indéfendable.

L'année dernière, Figeac a eu le grand honneur de recevoir la visite des plus hautes personnalités parisiennes, grands maîtres du tourisme. Nos singuliers petits monuments ne pouvaient manquer d'attirer leur attention. La caravane ne fit à Figeac qu'une halte de quatre heures. Les nécessités du reportage se concilient mal avec les exigences de la science. L'ombre qu'un haut du jour projetait nos Aiguilles sur le sol figeacois est minuscule. On conçoit qu'elle n'ait pu retenir longtemps la curiosité de l'éminent écrivain qu'est M. Georges Suarez, dont M. A. de Monzie a souligné le talent et l'humour. M. Georges Suarez ne s'est-il pas avisé, lui aussi, de raccrocher à nos Aiguilles les vieilles lanternes, des lanternes qu'il rapportait, sans doute, de Paris, qu'il avait trouvées à la Belle Jeannette ou bien chez ce Ratheneau figeacois, du 8 bis, de la rue Falgauière, qui n'a pas seulement, d'ici, emporté à Montparnasse sa lèche-frite, mais aussi avec ses foies d'oies et son Armagnac, quelques-unes de nos plus vieilles estampes avec quelques autres reliques de la cité, à moins que M. Georges Suarez ne soit allé les prendre tout simplement, ces vieilles lanternes, dans le Larousse. Il est bien excusable d'avoir commis cette petite erreur, ce journaliste qui courait à 80 kilomètres à l'heure sur les routes de France, brûlant les étapes, cet historien qui n'a soulevé le passé mais seulement du temps présent dont la plume alerte saisit au passage les silhouettes de nos hommes politiques ; Poincaré, de Monzie, Caillaux ; qui nous révèle les mystères de la « Folle Nuit » ou nous décrit « La tempête sur le Rubicon ». Sa plume s'est faussée sur nos vieilles pierres. Ce n'est pas une chicanerie que je cherche ; mais une erreur archéologique par une telle plume risque de devenir une vérité. J'ai trouvé que ce n'était pas trop de trois articles dans le Journal du Lot pour rectifier trois lignes du journal Le Temps.

J. MALRIEU.

— Parce que j'espérais y apprendre quelque chose !

Un enthousiaste.

Cette aimable romancière écrit des livres fort audacieux qu'elle lance dans le public avec un grand luxe de réclame.

Ses titres feraient rougir un singe si les singes rougissaient encore.

Le Liseur.

Chronique Electorale

ARRONDISSEMENT DE CAHORS

COMMENT IL LES DÉFEND !

Planters de tabac, attention ! disions-nous, quand M. Delpont est député, le tabac baisse !

Quand M. Delpont est député, la Chambre vote, sans vouloir l'entendre, les plus gros crédits possibles pour l'achat des tabacs exotiques et les plus petits crédits possibles pour l'achat des tabacs français !

Mais les planteurs de tabac ne sont pas seuls à sentir les effets de la puissante influence de ce représentant. Le malheur est que cette influence est fatale à ceux qu'il défend.

Les viticulteurs s'en sont bien aperçus eux aussi !

Quand M. Delpont est député, on propose par exemple d'élever les droits de circulation sur les vins et de les porter de 22 francs à 43 francs ! Et bien, non seulement M. Delpont ne proteste pas, non seulement il ne dit pas un mot pour faire observer le dommage que cette augmentation de tarif risque de faire à la viticulture, mais encore il donne lui-même son approbation à cette funeste mesure ! C'est ce qu'il a fait le 25 juin 1920.

Il défend de la même manière les viticulteurs et les planteurs de tabac. Il a pour eux de bonnes paroles et de mauvaises actions. On aimerait mieux le contraire.

L'expérience est faite. Elle est probante. Elle suffit. Ni les planteurs, ni les viticulteurs ne voudront la recommencer.

PETIT EXAMEN ELECTORAL

L'indignation n'est pas un état d'esprit politique, disait quelqu'un qui s'y connaît.

Aussi n'est-ce pas à ce sentiment que nous faisons appel après des élections, mais à la raison, à la lucidité et froide raison. Et l'esprit dépourvu de tout parti-pris, sans autre préoccupation que de se renseigner et de se convaincre soi-même, nous demandons à chacun d'eux, avant de voter, de se poser cette simple et grave question :

Qu'est-ce que notre arrondissement peut bien gagner à élire un député tel que M. Delpont ?

Oui. Voilà comment chacun doit poser le problème devant soi. Les éléments de ce problème ne sont pas compliqués.

Il faut tenir compte du coefficient personnel et du coefficient politique.

Qu'on examine l'immense valeur de M. Delpont, son éloquence qui sait prendre tous les tons, tantôt majestueuse et grandiose, tantôt simple et familière, tantôt fougueuse et passionnée ; qu'on mette en ligne de compte ses hautes et puissantes facultés d'assimilation qui lui permettent de dominer toutes les questions et d'aborder souverainement tous les sujets ; qu'on n'oublie pas cette puissance de travail grâce à quoi, au lieu de se spécialiser comme tant d'autres, il est en mesure de s'imposer au Parlement aussi bien dans les finances que dans la politique étrangère ; bref qu'on n'oublie rien de ce qui permet de mesurer cette extraordinaire personnalité.

D'autre part, il convient de ne pas négliger la puissante et décisive influence que lui vaudra dans le monde gouvernemental l'attitude d'opposition qu'il ne manquera pas d'observer. Comme il sera l'adversaire de tous les gouvernements républicains, il est certain qu'il lui suffira de réclamer quelque chose pour être sûr de ne pas l'obtenir.

De sorte que si chaque électeur veut bien procéder à ce petit examen et se poser à lui-même ces simples questions, nous sommes sûrs d'avance de leur réponse : ils ne voteront pas pour M. Delpont.

TITRES MILITAIRES

M. Besse avait déclaré qu'il ne ferait pas état de ses services militaires, en matière politique.

Il avait promis de ne pas être candidat contre M. Delpont.

Il avait dit aussi qu'il s'opposerait à toute révision des lois laïques.

Il a tenu la première promesse aussi bien que la seconde et la troisième, aussi bien que la troisième. Cela nous permet de supposer qu'il agirait de même pour toutes les promesses qu'il est en train de faire un peu partout !

Toujours est-il que M. Besse reproche aujourd'hui à ses concurrents l'insuffisance de leurs titres militaires.

Nous nous bornerons à lui répondre que nous avons le plus sincère respect pour tous ceux qui sont revenus mutilés de la guerre. Mais cela ne leur donne pas le droit de contester la sincérité des sentiments des autres.

Le service de la Patrie a consisté à obéir aux ordres donnés. C'est ce que M. Besse a fait...

Pourquoi donc reproche-t-il à M. Crabol d'avoir été placé en sursis après une affectation à une section d'infirmeries et après que plusieurs Conseils de réforme (en 1910 et en 1915) l'eurent classé et maintenu dans les services auxiliaires ?

M. Besse veut-il faire croire que M. Crabol aurait rendu plus de services à faire quelques écritures dans un bureau militaire qu'il n'en rendit en s'occupant des questions de ravitaillement, de logements de réfugiés, de propagande en faveur des emprunts de la Défense Nationale et de reconstruction dans les Régions Libérées ?

Non. Cela n'est pas sérieux et aucun électeur réfléchi et raisonnable n'ajoutera la moindre importance à un aussi piètre argument.

MÉFIEZ-VOUS DES RACONTARS

La fin de la campagne approche. La candidature de M. Crabol est assurée maintenant d'un grand succès. Ses adversaires s'énervent et s'irritent.

C'est le moment où l'on commence à lancer dans le public les nouvelles fantaisistes et les racontars abracadabrants. Il nous en revient de divers côtés,

plus sots et plus invraisemblables les uns que les autres. Nous n'avons ni le temps, ni le loisir de réfuter ou de démentir ces sottises stupides.

Nous nous en rapportons à la sagacité des électeurs pour en faire justice. On essaiera par tous les moyens d'atteindre et de diminuer le candidat républicain.

Nous demandons aux électeurs de ne rien croire de ce qu'ils pourront entendre et de s'en rapporter strictement aux déclarations faites par M. Crabol, à sa profession de foi et aux affiches signées de lui.

Tout le reste n'est que manœuvre et diffamation.

Méfiez-vous des racontars !

LES RÉUNIONS DE M. CRABOL

Dans le canton de Cahors-nord

Vendredi, M. Jules Crabol, candidat des Républicains a visité les communes d'Espère et de Mercuès.

A Espère, M. Bergues, maire, présente au nombreux électeur présents M. Crabol dont le programme de défense agricole est vivement apprécié, surtout lorsqu'il insiste sur la nécessité de prémunir les cultivateurs contre la mévente de leurs produits et d'étendre à tous les travailleurs ruraux les bienfaits de la loi sur les assurances sociales, notamment d'une retraite à 60 ans.

A Mercuès, en l'absence de M. Delpon, maire, actuellement éloigné du département, c'est M. Lagarrigue, premier conseiller municipal qui préside une très importante réunion. Il fait l'éloge de M. Crabol, originaire de Cahors, tout particulièrement qualifié pour défendre nos intérêts au Parlement.

M. Crabol est très écouté lorsqu'il expose son programme républicain en faveur des agriculteurs, des artisans, des commerçants, contre la vie chère, les injustices fiscales et les iniquités sociales. Il est vigoureusement applaudi.

Deux contradicteurs interviennent, l'un d'extrême droite, reprochant à M. Crabol d'être trop avancé, l'autre communiste lui faisant le reproche contraire de n'être pas suffisamment avancé.

Cette double attaque convergente montre bien que M. Crabol occupe la place réservée aux Républicains, respectueux de toutes les libertés, mais épris de progrès social dans l'ordre et la légalité.

M. Crabol profite de cette circonstance pour rappeler une fois de plus que tout de s'être jamais désisté en faveur d'un communiste (contrairement au bruit mensonger dont un concurrent s'était fait l'écho) il a toujours et partout combattu le communisme. M. Besse lui-même, à la réunion contradictoire de Castelnaud, dut le reconnaître lorsqu'il fut mis en face de la preuve matérielle. Et d'ailleurs, comment pourrait-on croire que M. le Président de la République aurait choisi M. Crabol pour son principal collaborateur si celui-ci n'était un adversaire de la dictature et un défenseur de la propriété individuelle ?

Les vifs applaudissements qui soulèvent ces paroles montrent le sort réservé par les électeurs républicains de Mercuès aux calomnies de M. Besse.

M. Crabol termine en faisant un pressant appel à l'union de toutes les forces républicaines de gauche, à la fois contre la dictature et contre la Révolution.

Dans le canton de Catus

M. Jules Crabol, candidat des Républicains, a terminé, vendredi, sa tournée de réunions publiques dans le Canton de Catus.

A Saint-Médard, M. Boudy, maire, partisan de la candidature Crabol, a accueilli le candidat des Républicains, entouré des membres de son Conseil municipal et de très nombreux électeurs. Le programme exposé par M. Crabol, en faveur de la défense de l'Agriculture et de la sauvegarde de notre épargne, a été unanimement applaudi.

A Crayssac, c'est M. Lasfargues, maire, qui souhaite la bienvenue à M. Crabol dont il recommande la candidature aux nombreux électeurs présents. Nul ne lui paraît plus capable de bien servir nos intérêts que M. Jules Crabol, enfant de Cahors et collaborateur principal du Président de la République. M. Crabol est très applaudi dans l'exposé de son programme contre la vie chère, contre les injustices fiscales et en faveur des anciens combattants non pensionnés et de la Paix du Monde.

M. Jules Crabol termina ainsi sa tournée dans le Canton de Catus où il est assuré de grouper, le 22 avril, une belle majorité.

Dans le canton de Cazals

Samedi, M. Jules Crabol, candidat des Républicains, a terminé sa tournée de réunions publiques dans le Canton de Cazals.

Accompagné partout par M. Marcel Filhol, Conseiller d'Arrondissement, qui, avec son père, patronne la candidature de M. Crabol, le candidat des républicains, a d'abord exposé son programme à Cassagnes.

En sa qualité de maire, M. Filhol a souhaité une cordiale bienvenue à son camarade d'école, M. Crabol, ajoutant que nul n'était plus qualifié que lui pour défendre utilement à la Chambre des Députés les intérêts de l'arrondissement de Cahors.

Le programme démocratique de M. Crabol et ses déclarations en faveur de l'union de tous les démocrates contre la Droite, ont été vivement applaudis.

A Pomarède, en l'absence du maire, momentanément éloigné de la commune, c'est M. Lacombe, adjoint, qui reçoit M. Crabol dont le programme républicain est accueilli très favorablement par les nombreux électeurs présents.

A Goujonac, la plupart des électeurs de la commune sont présents lorsque le maire, M. Costes, donne la parole à M. Crabol.

L'exposé du programme démocratique va, à M. Crabol, de très vigoureux applaudissements.

A Frayssinet-le-Gélat, la salle de la mairie est comble lorsque le maire, M. Lugan, présente en termes élogieux M. Crabol, enfant de Cahors et collaborateur du Président de la République.

C'est au milieu de l'attention générale, que rompent seulement de vifs applaudissements, que M. Jules Crabol développe son programme contre la vie chère et les iniquités fiscales en faveur de l'agriculture et de la justice sociale.

Une question courtoisement posée, permet à M. Crabol de préciser, très applaudis, qu'il est partisan, contre la droite, du bloc de toutes les forces de gauche, à l'exception de ceux-là seuls qui voudraient supprimer la propriété individuelle et établir sur la France la dictature anonyme.

Ainsi se termina cette tournée dans les communes du canton de Cazals où M. Crabol, grâce à l'appui de MM. Filhol, père et fils est assuré de réunir, le 22 avril, une belle majorité.

Une belle réunion à Caillac

Bien que l'heure ne fût pas très favorable, M. Jules Crabol, candidat des Républicains, a été accueilli à Caillac par la presque unanimité des électeurs. Présenté par M. Brunet, maire, M. Crabol, au milieu de l'attention générale, a exposé son programme démocratique de défense économique, de réformes fiscales et de justice sociale.

M. Alazard est intervenu pour protester contre la loi de 8 heures et les augmentations de traitement des cheminots.

M. Crabol a marqué sa surprise d'entendre de telles critiques dans la bouche d'un socialiste. En ce qui le concerne, il reste partisan de l'union étroite de toutes les forces démocratiques pour barrer la route aux candidats de régression sociale.

Les paroles de M. Jules Crabol ont été soulignées de très vifs applaudissements.

ARRONDISSEMENT DE FIGEAC

Nouveau journal - Vieille Rengaine

Un nouveau confrère vient de paraître, l'hebdomadaire Courrier du Lot.

Le titre seul permet de subodorer une parenté avec les journaux réactionnaires déjà connus. Et, de fait, si la direction est sise à Cahors, la mention muscule de l'imprimerie, au bas de la deuxième et dernière pages, la situe à Limoges, juste sous l'aile du journal réactionnaire de cette ville. Il n'y avait sans doute aucune imprimerie dans le Lot pour cliquer la prose de notre nouveau confrère, et il faut croire que M. Delmas (il n'est question que de lui dans cette feuille) ignore l'existence de deux imprimeries à Figeac.

L'article de tête est un appel aux électeurs, qui encadre la photographie très estompée et un peu floue d'un Monsieur pas trop mal, mais dont on ne distingue pas le regard !!! Tiens ! Mais, il paraît que c'est M. Delmas !

Nous aurions dû le deviner, tant est inspiré de ce seul souci : l'intérêt personnel, le profit, mais jamais jamais jamais par des considérations mesquines ou de parti pris. Il y avait à faire face à une situation tragique, il fallait empêcher la ruine du pays. Et ce devoir primait si bien tous les autres que les socialistes eux-mêmes ont, en réalité, laissé se poursuivre librement l'expérience Poincaré.

Et continue M. Bouat, comment les socialistes pourraient-ils nous reprocher notre attitude, alors que nous avons entendu à la Chambre le chef socialiste, Léon Blum, rendre hommage à l'œuvre libératrice, à l'œuvre de salut accompli par le ministère de l'Union Nationale ?

M. Bouat continue sa réponse magistrale aux critiques des socialistes. Les votes hypothétiques de M. Charpentier qu'on oppose à mes votes réels, dit-il, portent généralement sur des amendements déposés par le parti socialiste : il faut donc remarquer ceci d'abord : c'est qu'en votant pour ces amendements les socialistes savaient qu'ils ne seraient pas adoptés. Ils faisaient une manifestation. Enfin, cette remarque est très importante car elle va au fond de la question. Quand les socialistes faisaient sous le ministère Herriot, la « politique de soutien » ils ne présentaient pas ces amendements et si d'autres les eussent présentés, EH BIEN, ILS AURAIENT VOTE CONTRE !

En somme, conclut sur ce point, M. Bouat, moi je suis resté fidèle à la politique qu'ils ont, eux, abandonnée.

Cette démonstration saisissante fait sur l'auditoire une profonde et visible impression. M. Bouat est acclamé longuement. Son succès (qui est celui de la loyauté politique et du devoir fidèlement accompli) est considérable.

M. Charpentier prend la parole après lui. On l'écoute courtoisement, mais il se sent bien qu'il monterait pas le courant créé. Il s'efforce d'ailleurs de se rallier l'opinion des auditeurs en faisant de la doctrine socialiste un exposé aussi adouci que possible. Il tente de désarmer les préventions contre la thèse collectiviste, qui, à l'entendre, ne menace aucunement la propriété.

Mais un assistant lui demande de parler des Congrégations. Alors M. Charpentier lit son article où il réclame l'abrogation des lois sur les Congrégations. Puis il s'efforce de justifier sa théorie.

L'auditeur qui l'a interrogé dit qu'il avait l'intention de lui donner son vote, mais après ces déclarations il votera contre lui. Et il ne comprend pas qu'un laïque ait pu écrire cet article.

A ce moment, la salle devient houleuse. Les amis de M. Charpentier protestent. M. Bastit intervient en sa qualité de maire et réclame que, comme toujours à Saint-Céré, la liberté de parole soit respectée. Il dit aux socialistes : « Vous me connaissez. Je voterai pour M. Bouat, le démocrate irréprochable et le représentant si dévoué de notre arrondissement. Mais vous savez quelle sympathie j'ai pour vous et que vous pouvez compter sur mon impartialité... »

Le bruit s'apaise. Le calme revient. M. Charpentier continue son exposé. Puis, M. Bouat lui répond qu'il n'a jamais parlé de son article en son absence.

Belle Journée Républicaine

LA CANDIDATURE BOUAT est acclamée à Saint-Céré

M. Bouat triomphe aisément des arguments de M. Charpentier. — Dans un superbe discours, M. de Monzie fait appel, en faveur de M. Bouat, à l'Union des républicains.

Il faudrait pouvoir donner un compte rendu complet de cette magnifique réunion ! Mais surtout il faudrait pouvoir lui faire exprimer tout ce qu'il y avait d'ardeur, de cordialité, de confiance et d'enthousiasme républicain dans cette assemblée d'électeurs en qui les préférences personnelles n'effaçaient pas cette volonté commune de faire triompher la cause démocratique. C'est cela qui dominait tout et c'est ce sentiment raisonné et ardent qui a fait acclamer dans un élan irrésistible la candidature Bouat.

Ne pouvant donner de cette magnifique assemblée une relation détaillée, essayons du moins d'en rapporter les faits importants et d'en traduire l'esprit.

Elle se tint dimanche après-midi dans le préau de l'Ecole des Filles à Saint-Céré devant une foule considérable d'électeurs venus de tous les points du canton et même des cantons voisins.

C'est M. de Monzie, sénateur et conseiller général qui la présida, ayant auprès de lui M. Bastit, maire et conseiller d'arrondissement ainsi que MM. Castanié et Murat, anciens maires de Saint-Céré. La foule est si grande, que malgré ses rangs serrés, elle déborde largement en dehors du Préau.

Tout de suite, l'auditoire marque sa profonde sympathie pour M. Bouat car il est l'objet d'une longue ovation quand il se lève pour rendre compte de son mandat et exposer son programme. Son langage est simple, nourri de faits et riche de réalités substantielles produit sur l'auditoire une forte impression.

Après avoir rappelé les événements politiques qui marquèrent les deux premières années de la législature et montré preuves en mains et actes à l'appui la rectitude de sa conduite, M. Bouat en vient à l'époque où se constitue le ministère d'union nationale, non sans avoir noté — puisque la présence de M. Charpentier permettra à la contradiction de se faire entendre — la responsabilité indiscutable du parti socialiste dans l'échec du ministère Herriot.

Les défenseurs de M. Charpentier ont fait distribuer un « tract » relevant les votes de M. Bouat sous le ministère Poincaré. Et en face de ces votes, ils ont indiqué comment eût voté M. Charpentier s'il eût été à la place de M. Bouat. Celui-ci ne discute pas la loyauté de cette controverse, bien qu'il soit toujours fier, après coup et une fois l'événement passé, de dire : « voilà comment, moi, j'aurais fait ! »

Tous mes votes, dit M. Bouat, ont été inspirés de ce seul souci : l'intérêt national, le bien-être du pays, mais jamais jamais jamais par des considérations mesquines ou de parti pris. Il y avait à faire face à une situation tragique, il fallait empêcher la ruine du pays. Et ce devoir primait si bien tous les autres que les socialistes eux-mêmes ont, en réalité, laissé se poursuivre librement l'expérience Poincaré.

Et continue M. Bouat, comment les socialistes pourraient-ils nous reprocher notre attitude, alors que nous avons entendu à la Chambre le chef socialiste, Léon Blum, rendre hommage à l'œuvre libératrice, à l'œuvre de salut accompli par le ministère de l'Union Nationale ?

M. Bouat continue sa réponse magistrale aux critiques des socialistes. Les votes hypothétiques de M. Charpentier qu'on oppose à mes votes réels, dit-il, portent généralement sur des amendements déposés par le parti socialiste : il faut donc remarquer ceci d'abord : c'est qu'en votant pour ces amendements les socialistes savaient qu'ils ne seraient pas adoptés. Ils faisaient une manifestation. Enfin, cette remarque est très importante car elle va au fond de la question. Quand les socialistes faisaient sous le ministère Herriot, la « politique de soutien » ils ne présentaient pas ces amendements et si d'autres les eussent présentés, EH BIEN, ILS AURAIENT VOTE CONTRE !

En somme, conclut sur ce point, M. Bouat, moi je suis resté fidèle à la politique qu'ils ont, eux, abandonnée.

Cette démonstration saisissante fait sur l'auditoire une profonde et visible impression. M. Bouat est acclamé longuement. Son succès (qui est celui de la loyauté politique et du devoir fidèlement accompli) est considérable.

M. Charpentier prend la parole après lui. On l'écoute courtoisement, mais il se sent bien qu'il monterait pas le courant créé. Il s'efforce d'ailleurs de se rallier l'opinion des auditeurs en faisant de la doctrine socialiste un exposé aussi adouci que possible. Il tente de désarmer les préventions contre la thèse collectiviste, qui, à l'entendre, ne menace aucunement la propriété.

Mais un assistant lui demande de parler des Congrégations. Alors M. Charpentier lit son article où il réclame l'abrogation des lois sur les Congrégations. Puis il s'efforce de justifier sa théorie.

L'auditeur qui l'a interrogé dit qu'il avait l'intention de lui donner son vote, mais après ces déclarations il votera contre lui. Et il ne comprend pas qu'un laïque ait pu écrire cet article.

A ce moment, la salle devient houleuse. Les amis de M. Charpentier protestent. M. Bastit intervient en sa qualité de maire et réclame que, comme toujours à Saint-Céré, la liberté de parole soit respectée. Il dit aux socialistes : « Vous me connaissez. Je voterai pour M. Bouat, le démocrate irréprochable et le représentant si dévoué de notre arrondissement. Mais vous savez quelle sympathie j'ai pour vous et que vous pouvez compter sur mon impartialité... »

Le bruit s'apaise. Le calme revient. M. Charpentier continue son exposé. Puis, M. Bouat lui répond qu'il n'a jamais parlé de son article en son absence.

Il marque la divergence de leurs points de vue et termine en déclarant que le premier devoir consiste à empêcher le succès du candidat de droite. Les conservateurs fondent beaucoup d'espoirs sur les possibilités de division républicaine. Il faut qu'ils soient déçus. L'engagement réciproque de désistement pris entre lui et M. Charpentier est la garantie du triomphe républicain et démocratique.

De nouveau, l'auditoire, emballé, fait à M. Bouat une longue et puissante ovation. On crie : « Vive la République ! Vive Bouat ! »

Alors se produit la magnifique intervention de M. de Monzie qui déchaîne l'enthousiasme et dont nous ne pouvons malheureusement donner qu'une si faible et si pâle idée.

L'éminent sénateur rappelle d'abord que les succès de la droite furent toujours la conséquence de la désunion des républicains. Que les leçons nous servent et ne recommandons pas le lendemain les fautes de la veille !

Il pourrait s'attarder sur le passé et rechercher des responsabilités particulières. A quel bon ? C'est aujourd'hui qui compte, c'est ce que nous ferons le 22 avril.

Moi, dit M. de Monzie, je voterai pour Bouat (Braos ! Acclamations). Et j'exhorte tous les républicains, tous les électeurs à voter pour Bouat (Cris : Oui, oui ! Braos. Acclamations).

M. de Monzie dit ensuite les raisons politiques de son vote. La conduite républicaine de M. Bouat est irréprochable. Et, enfin, que de raisons personnelles aussi !... M. Bouat est trop modeste. Il est gêné à force de modestie. Mais il faut tout de même que ses électeurs sachent qu'ils ont en lui un représentant remarquable. Ils sont rares, je vous assure, les jeunes députés qui ont acquis en si peu de temps une autorité comparable à la sienne. En matière agricole, il est au Parlement de ceux qui comptent et sur qui l'on compte. Cela s'est manifesté de façon éclatante quand on a offert le portefeuille de l'Agriculture... (Braos !)

Chose extraordinaire ! Bouat a su faire aboutir des projets de lois. Tout le monde ne peut pas en dire autant (Rires et braos).

M. de Monzie continue en disant qu'il a su apprécier Bouat en travaillant auprès de lui. Car, c'est très important aussi ce que je vais vous dire : Bouat travaille d'accord avec les autres députés et les autres conseillers généraux républicains. Eh ! bien, cette solidarité si utile, si précieuse à vos intérêts, il ne faut pas la laisser mourir.

Donc, quoique M. Charpentier soit et reste son ami personnel, M. de Monzie exhorte tous les républicains à voter le 22 avril pour M. Bouat.

Pas de ballottage ! Pas de second tour, dit-il. On ne sait jamais ce que réserve le second tour. Que tous les républicains fassent leur devoir et Bouat sera élu dimanche prochain.

C'est peu de dire que M. de Monzie est applaudi. Il est acclamé. Et c'est dans un cri unanime de « Vive la République » que s'achève cette réunion après laquelle on peut bien dire : l'élection de M. Bouat est faite.

A travers l'Arrondissement

Le candidat républicain ne rencontre nulle part aucune opposition. Cela ne veut pas dire qu'il n'a plus d'adversaires. Nous sommes trop attachés à la vérité pour le prétendre. Cela signifie très clairement que ses adversaires n'osent pas s'avouer publiquement parce qu'ils ont bien compris la vanité et l'inutilité de leurs efforts. De se savoir battus d'avance, cela leur enlève toute ardeur. Et ça se comprend. On n'éprouve pas beaucoup d'enthousiasme à courir à un échec certain.

Donc, M. Bouat a commencé sa tournée dans le canton de Saint-Céré accompagné de M. Bastit, conseiller d'arrondissement, maire de Saint-Céré.

A Loubressac, il est reçu par M. Mauvy, maire ; M. Lescuré, adjoint et M. Laplace, membre de la Chambre d'Agriculture. Sont présents les conseillers municipaux et de nombreux électeurs.

Le sympathique maire prononce une allocution où il rappelle l'action politique et agricole de M. Bouat et il déclare qu'il sera heureux de voter pour lui. Les applaudissements de tous lui montrent qu'il ne sera pas le seul.

A Autoire, c'est M. Marty, maire, entouré de son conseil municipal, de nombreux électeurs qui reçoit M. Bouat, qui le présente en l'assurant de la sympathie reconnaissante de tous. Les déclarations du candidat républicain sont acclamées.

A Saint-Médard, la réunion est présidée par M. Bastit, assisté de M. Turenne, adjoint. Le succès est unanime et M. Bouat chaleureusement applaudi.

La journée de jeudi s'achève à Saint-Jean où M. Gimibre, maire, fait à M. Bouat un accueil vibrant. Les conseillers municipaux et presque tous les électeurs sont présents et acclament le député sortant qu'une forte majorité fera rentrer à la Chambre.

C'est à Saint-Paul-de-Vernes que commence la tournée de vendredi. M. Galtié, maire, parlant au nom des agriculteurs, prononce un discours de remerciements. Il rappelle les services rendus par M. Bouat et lui garantit la reconnaissance sympathique des électeurs. Le succès de M. Bouat est très grand.

Les choses se passent de la même manière à Bannes où M. Cancès, maire, entouré du conseil municipal reçoit M.

Bouat et le félicite au milieu des applaudissements.

A Saint-Vincent, M. Gouzou, maire, prononce une chaleureuse allocution. M. Bouat expose son programme au milieu des applaudissements.

A La Gineste, le candidat républicain reçoit un accueil chaleureux de très nombreux électeurs.

A Saignes, M. Bouat rend visite aux fidèles amis qui l'attendent et l'assurent de leur dévouement.

Enfin, on achève la tournée du jour à Bio, M. Peulet, maire, félicite M. Bouat de son action politique et agricole. Les déclarations du maire et celles du candidat républicain sont acclamées.

Infatigable, M. Bouat reprend le lendemain samedi ses visites aux communes du canton.

La réception de Lacandourcet est magnifique. La façade de la mairie est décorée de verdure, de drapeaux et d'écussons qui portent de cordiaux souhaits de bienvenue. M. Blazy, maire, le Conseil Municipal et de très nombreux électeurs attendent M. Bouat. Les explications et déclarations du candidat républicain remportent l'adhésion unanime qui se manifeste par de vigoureux applaudissements.

A Latouille, M. Gracety, maire, et le Conseil Municipal reçoivent M. Bouat. Celui-ci est fréquemment et ardemment applaudi par le nombreux auditoire. Cette commune qui fut de tous temps républicaine le manifestera avec éclat le 22 avril.

A Frayssinhes, M. Bouat est reçu par M. Verdier, maire, et de nombreux amis. Le député est félicité pour son action politique ; il est remercié pour le dévouement qu'il a toujours montré à la cause des ruraux.

A Saint-Lauren-les-Tours, c'est M. Lescuré, maire, qui reçoit M. Bouat. Il est entouré du Conseil Municipal et de nombreux électeurs. Là encore, le député sortant est l'objet d'un accueil enthousiaste qui lui promet une belle majorité.

Les visites de M. Bouat aux communes de l'arrondissement sont ainsi terminées. Il a donné dimanche une grande réunion à Saint-Céré dont nous parlons d'autre part et, enfin, le 21, il exposera son programme et rendra compte de son mandat dans une conférence tenue à Figeac.

Impressions résumées

M. BOUAT EST L'HOMME de la situation

S'il fallait résumer dans une seule formule l'impression générale laissée par cette longue série de réunions à travers l'arrondissement, nous dirions qu'il en ressort comme une vérité évidente que M. Bouat est admirablement l'homme de la situation.

Du point de vue politique, cela n'a pas besoin d'être démontré. Les sentiments démocratiques du député sortant correspondent si bien à ceux du pays que ses adversaires les plus acharnés n'ont pu lui faire à cet égard le moindre reproche et qu'ils en ont été réduits à des critiques individuelles.

Mais du point de vue agricole, on peut affirmer qu'en ces quatre années, M. Bouat s'est révélé le représentant idéal des cultivateurs. Les ruraux ont trouvé en lui le défenseur actif, dévoué et utile de leurs intérêts. Jamais la cause agricole n'avait eu à la Chambre de député mieux averti ; l'autorité que M. Bouat a prise parmi ses collègues fait de lui un précieux mandataire, un homme écouté et dont les avis sont considérés comme faisant foi.

Les faits sont là qui prouvent cette incontestable vérité. Dans les questions de douanes, de mutualité, de crédit agricole, M. Bouat a obtenu des résultats et acquis une compétence qu'on ne discute pas.

Aussi tous les ruraux de l'arrondissement sont-ils décidés à faire bloc sur son nom. Ils ont en lui un député qui travaille, un mandataire qui a pris son mandat à cœur. On n'était pas habitué à cela dans l'arrondissement. Qui donc oserait comparer sérieusement l'activité, le travail, le talent et le dévouement de M. Bouat à ses prédécesseurs ?

La question est entendue. Et les électeurs sont décidés. Ils comprennent tous que pour barrer la route à la réaction, il faut éviter le ballottage. Elire M. Bouat au premier tour, c'est d'abord un devoir républicain, c'est une obligation morale de reconnaissance, mais c'est encore l'intérêt des électeurs et du pays.

quand j'ai vu M. Malvy accusé d'avoir pris, à l'occasion de la foire de Souillac, du 4 septembre 1926, des mesures auxquelles il était complètement étranger et qu'il avait écrit spontanément.

Je lui ai écrit spontanément, sans pression d'aucune sorte, afin de lui permettre de mettre les choses au point, s'il le jugeait utile. La meilleure preuve de la spontanéité de ma démarche est que ma lettre, refusant l'affirmation contenue dans la « Petite Gironde » du 1^{er} mars est datée, elle aussi, du 1^{er} mars.

M. Malvy, qui était à Paris, m'a donc pas eu le temps matériel d'exercer une pression sur moi, ni de la faire exercer par qui que ce soit.

Je vous affirme, pour la dernière fois, que l'envoi de 50 gendarmes à Souillac, le 4 septembre 1926, a été décidé par M. Bor, secrétaire général de la Préfecture du Lot, et que M. Malvy, loin d'approuver cette mesure, n'en a jamais eu connaissance.

J'ai pensé que M. Bor ayant quitté le Lot et ne lisant plus les journaux de la région, ne pourrait réfuter l'accusation portée contre M. Malvy. Je me suis chargé spontanément de ce soin, parce que l'injustice me dégoûte, de quelque côté qu'elle se produise.

Veillez agréer, Monsieur, mes salutations.

000

CAHORS

CLOTURE DE LA PÊCHE

Dimanche, 15 avril, ne fut pas favorisé par le beau temps.

Qui le regrette le plus ? Disons-le tout de suite. Ce sont les pêcheurs qui comptaient passer une journée agréable sur les rives du Lot.

Car, le 15 avril, était, pour eux une date fatidique ; celle de la clôture de la pêche.

Et ce jour-là, le vrai, le pur pêcheur ne saurait rester en ville. Quelque temps qu'il fasse, il se rend à son poste favori, s'installe et étale ses engins destructeurs !!!

Ne pas « faire » la fermeture de la pêche, c'est aussi grave, « escroquisme » parlant, que de rater l'ouverture.

Aussi bien, malgré le mauvais temps, nombreux furent les chevaliers de la gaulle qui, dimanche matin, avaient pris le train pour Douelle, Mercuès, Vers, etc., etc.

Les berges du Lot furent assez bien garnies durant la matinée et la journée.

Mais quelle triste journée, car quel copieux arrosage fut réservé aux pêcheurs qui avaient bravé les intempéries.

Et la pêche se ressentit du mauvais temps : elle ne fut pas abondante. De cela les vrais pêcheurs ne se soucient. Ils avaient pêché, ils avaient « fait » la clôture.

Et puis, les pêcheurs cadurciens ont l'espoir que dimanche, 15 avril, ne marque pas, de façon brutale, la clôture de la pêche.

Ils ont confiance dans la bienveillance des pouvoirs publics qui ne manquent pas de leur permettre, durant la période de la clôture, de se livrer à leur passe-temps favori.

Et pourquoi pas ne pas leur tolérer ce passe-temps qui est très agréable pour qui en profite, et qui, tout compte fait, n'est pas bien productif.

Les années précédentes, la tolérance de pouvoir pêcher à la ligne tenue à la main, mais en dehors des ponts, était accordée.

En sera-t-il de même, cette année ? Les pêcheurs de Cahors n'ont pas, que nous sachions, démerité, c'est-à-dire, outrepassé les consignes données. Alors, il faut espérer que dimanche, 15 avril, n'a pas été la date de la clôture irrémédiable de la pêche sur les berges de Cabessut, de l'Aviron, de Labéraudie.

Mai arrive et il serait bien regrettable pour les pêcheurs de ne pas profiter des belles journées qu'il donnera pour aller sur les berges du Lot, prendre un grand bol d'air et un petit poisson !...

L. B.

Concert public empêché

Les Cadurciens avaient espéré profiter, dimanche, d'une agréable après-midi, puisqu'aussi bien, notre excellente Société musicale l'« Avenir Cadurcien » devait donner un concert public sur les Allées Fénélon.

A 5 heures, heure fixée pour le Concert, il y avait foule sur les Allées Fénélon et les musiciens étaient à leur place sur le kiosque.

Nos bons musiciens jouèrent trois morceaux du programme.

Mais voilà que, tout à coup, la pluie se met à tomber, pluie diluvienne qui ne permet à personne de rester sur les Allées.

La foule s'écoula, rapidement. Les établissements publics d'alentours profitèrent des clients forcés de s'abriter.

La pluie tombait en cataplates. Les musiciens de l'Avenir restèrent seuls sur le kiosque qui les abritait des torrents d'eau.

Mais pouvaient-ils jouer sans auditeurs ? Dès qu'une légère accalmie se produisit, ils se recitèrent.

Et le concert fut interrompu, terminé. Il y a de bien longues années que pareil fiasco n'avait eu lieu.

Mais rien n'est perdu, ce n'est que partie remise. L'Avenir Cadurcien en sera quitte pour donner un autre concert public un prochain dimanche.

Il faut espérer qu'au moins le beau temps sera venu. Et ce n'est pas trop tôt qu'il arrive !...

Qui l'a perdue ?

Il a été trouvé par Mme Cabanes, à St-Georges, un panier contenant certains provisions.

Le réclamer, 4, place de la Mercier.

Accident du travail

M. Dupont, chauffeur à la Cie du P. O., à Cahors, en descendant de la machine sur les voies du dépôt, à la gare, glissa et se contusionna la jambe droite avec déchirure musculaire.

Réunion électorale

Conformément à la tradition, la Municipalité de Cahors met à la disposition des candidats aux élections législatives la salle du Palais des Fêtes en vue d'une réunion contradictoire dont l'organisation sera assurée par le maire et les adjoints tous le samedi 21 avril, à 8 h. 1/2.

Le présent avis vaut comme invitation à toutes personnes ayant fait acte de candidature au 17 avril.

Tabacs
M. Picou, contrôleur des Tabacs à Castelnau-Montriat, est nommé en la même qualité à Martel.

P. T. T.
Mme Enfabrant, receveuse des P. T. T. à Latronquière, est nommé à Villefranche d'Albigeois.

Armée de réserve
M. Castaing, chef de bataillon au 9^e d'infanterie, est nommé dans la réserve de l'infanterie et affecté au Centre mobilisateur, n° 171.

MM. Radet, ex-lieutenant et Au-masson, ex-sous-lieutenant d'infanterie, sont réintégré dans la réserve de l'infanterie et affectés au Centre mobilisateur, n° 171.

M. Gauvain, sous-officier ayant le brevet de chef de section, est affecté au Centre mobilisateur, n° 171.

Ecole de perfectionnement des Officiers de réserve
Jeudi 19 avril. — Caserne Bessières, à 10 h. et à 13 h. 30 : Conférences et exercices sur la carte par le général Dufour.

Sujet : L'action offensive : préliminaire de la bataille, la bataille, l'exploitation du succès.

Sont invités à assister à ces séances : Les officiers de toutes armes et de tous services inscrits à l'Ecole de Perfectionnement de Cahors.

Mairie de Cahors

BAINS-DOUCHES

La mise en état des lavabos et bains-douches à l'école de filles de la rue du Lycée étant terminée, la Municipalité prie les parents des élèves et plus généralement ceux des habitants qui veulent bien s'intéresser au progrès de l'hygiène scolaire d'assister à l'inauguration pratique de ce nouveau service municipal samedi, 21 avril, à 4 heures de l'après-midi.

M. l'inspecteur d'académie présidera à cette inauguration à laquelle sont spécialement conviés les instituteurs et institutrices de la ville et ceux des environs.

Obsèques

Mardi matin ont été célébrées, au milieu d'une foule énorme, les obsèques de M. Victor Aladel, décédé à l'âge de 57 ans.

Bien que sa santé fût ébranlée depuis quelque temps, rien ne faisait prévoir une fin si brusque.

La mort de M. Victor Aladel a surpris et frappé les nombreux amis qu'il comptait dans notre ville.

Victor Aladel laisse le souvenir d'un homme aimable, très dévoué à tous et qui fut, pendant de longues années, un des principaux membres dirigeants de nos vieilles sociétés sportives, et notamment de la Société de pisciculture du Lot.

Au cimetière, M. Gau, président de la Société de pisciculture, a adressé, en termes émus, le dernier adieu au regret de Victor Aladel.

Nous adressons à la famille, si cruellement éprouvée, nos bien sincères condoléances.

Tombé dans l'eau

Dimanche, vers 4 heures, un jeune enfant, âgé de 9 ans, se trouvait sur l'écluse de St-Georges lorsqu'à un moment, il trébucha et tomba dans le canal de l'écluse.

Vingt pêcheurs, environ, étaient installés à cet endroit. Ils tendirent leurs roseaux à l'enfant qui en saisit quelques-uns et put se maintenir sur l'eau jusqu'à l'arrivée du bateau monté par M. Vertut. Celui-ci sortit l'enfant de l'eau, le hissa dans le bateau et le ramena au domicile de ses parents.

L'enfant en sera quitte, il faut l'espérer, pour un simple bain forcé.

Escroquerie

Dans une de ses dernières audiences, le tribunal correctionnel de Cahors a condamné un nommé Jouve Jean, âgé de 28 ans, à 3 mois de prison pour grivèlerie.

Jouve, originaire de Trézac (Cantal) est inculpé de nombreux délits de grivèlerie commis au préjudice de propriétaires de la région.

Jean Jouve avait quitté le domicile de ses parents, honorables propriétaires, en leur dérobant 750 francs. Après avoir dépensé cette somme en galante compagnie, Jouve s'improvisa marchand de bestiaux. Il se rendit alors dans les métraires sous le fallacieux prétexte d'acheter du bétail.

Les affaires étant conclues, il marquait les bêtes, annonçant qu'il reviendrait dès le lendemain en prendre livraison avec sa voiture.

Chez ces propriétaires, où il se présentait comme marchands de bestiaux il s'est fait héberger. C'est un truc très simple pour vivre grassement à « l'œil ». Jouve a su l'exploiter. Mais tout à une fin : Jouve a été démasqué, arrêté, condamné pour délit de vagabondage et de grivèlerie. Il sera encore poursuivi, plus que probable. Il a subi plusieurs condamnations.

Vol de bijoux

Un Français demeurant à Genève fut dépouillé de ses bijoux par des individus qui étaient domiciliés à Annemasse (Hte-Savoie).

Il porta plainte au Parquet d'Annecy qui arrêta les coupables.

Après enquête, il fut établi que les bijoux avaient été recelés par une femme P..., demeurant à Cahors, rue Bouscarat.

Inculpée de recel, cette femme a été interrogée par le juge d'instruction de Cahors. Elle a été laissée en liberté provisoire.

EXAMEN COMMUN DES BOURSES

Enseignement secondaire et primaire supérieur
L'examen commun des bourses aura lieu le jeudi 19 avril 1928, à 7 h. du matin, au Lycée de garçons de Cahors.

Les Veinards

« Au dernier tirage de la Séquanaise » Sur les 1 million 144.500 fr. distribués au tirage du 13 avril courant de la Séquanaise Capitalisation, entreprise privée assujettie au contrôle de l'Etat, 311.000 fr. ont été attribués au tarif (durée 15 ans).

Parmi les adhérents bénéficiaires de ce tirage, nous remarquons avec plaisir nos concitoyens : Mme Félina Paule et Mlle Soula Marguerite, demeurant à Cahors, rue de la Banque, porteurs des titres n° 1.862.073 et 1.862.074, à qui M. Thérion, agent de la Séquanaise à Cahors, 16, rue des Soubirous, a versé le capital de leurs titres, soit 1.000 fr. à Mme Félina Paule et 1.000 fr. à Mlle Soula Marguerite.

Déclaration d'association

Diane de Lauzès : société de chasse. But : destruction des animaux nuisibles. Siège : Mairie de Lauzès (Lot).

Le temps

Samedi, jour de foire, — c'est normal, — la pluie tombait en petites averses. Mais, vers 4 h. 1/2, un grand vent souffla, le tonnerre gronda et une trombe d'eau s'abattit sur la ville.

Dimanche, même répétition ; lundi, idem.

Ce sont les « giboulées » d'avril. Hélas ! elles ne sont pas favorables à l'agriculture ni à personne.

Trouvailles

Il a été trouvé une boucle d'oreilles en or, par M. Elie Paramelle, demeurant impasse Catone ; un sac à main, contenant un porte-monnaie par Mlle Boudou, demeurant place du Marché.

Foire du 14 avril 1928

La foire du 14 avril a été peu importante ; le temps, du reste, ne fut pas favorable. Voici les cours pratiqués :

Boeufs, de 190 à 210 fr., les 50 kilos. Pas de vaches. Porcelets, de 200 à 350 fr. pièce, selon grosseur. Brebis d'élevage, de 260 à 300 fr. pièce ; moutons gras, 2 fr. ; agneaux, 2,50, le 1/2 kilo.

Marché. — Poules, 4 fr. 80 ; poulets, 6 fr. 50 ; lapins, 3 fr. 50, le 1/2 kilo. Œufs, 5 fr. la douzaine ; truffes, 30 francs le kilo.

Halle. — Pommes de terre, de 22 à 25 fr. les 50 kilos ; maïs, 80 fr. l'hectolitre.

Mouvement des vins

Voici le mouvement des vins dans le Lot pendant le mois de mars 1928. Quantités de vins enlevés des chais des récoltants : 6.704 hectolitres.

Quantités de vins soumise au droit de circulation : 9.578 hectolitres.

Stock commercial existant chez les marchands en gros : 6.661 hectolitres.

Marché du travail

La situation du marché du travail pendant la semaine du 2 au 7 avril, dans le Lot, a été la suivante : Nombre de placements locaux à demeure : 1 homme, 1 femme.

Interlocaux : 6 hommes, 3 femmes. En extra : 14 hommes.

Demandes d'emploi non satisfaites : néant.

Offres d'emploi non satisfaites : 1 homme.

PRÊTS POUR CONSTRUIRE

Remboursables en 15 ans
Intérêt 9 %
Solution immédiate
Discretion absolue

Cie NATIONALE FONCIÈRE
1, Place Duché, MONTPELLIER
3, Avenue du Nord -- CAHORS

Les Sports

A MONTCUQ.
Match. — En finale du championnat de la Ligue du Midi, 3^e série, l'A. S. P. O. de Cahors bat P. U. S. Montcuquoise par 3 (2 pénalty, 1 but) à 0. Je ne viens pas ici féliciter le compte rendu de la partie, je viens simplement faire quelques remarques sur le jeu des équipes.

Il est un fait certain que les Cheminots ont battu régulièrement leurs adversaires. La supériorité de leur ligne d'avant, leur fini, le cran de tous ces diables rouges leur donnaient plus de chances pour la victoire. L'équipe cadurcienne fut excellente et je leur dis : « Bravo P. O. ». Mais Montcuq se présente au-dessous de sa forme habituelle. Je ne veux pas les excuser, mais leur faire comprendre qu'avec de la volonté et de l'entraînement on peut arriver à un résultat. A Montcuq, il manque cette volonté, ce désir de vaincre, il manque cet allant qu'une équipe jouant un match capital pour l'honneur de son club, doit posséder. A Montcuq, on remplace un joueur au moment de rentrer en jeu (ce dernier n'ayant pas daigné se déranter pour la circonstance), à Montcuq, on néglige d'aller écouter les recommandations de l'arbitre. A Montcuq, on discute trop, on rentre en désordre sur le terrain. Tous ces petits riens ont leur importance et font mal juger une équipe, voire son désintéressement, lui font perdre une partie. Je souhaite que mes observations soient mises à profit pour les joueurs Jaune et Noir, ils ont tout à y gagner.

Je terminerai en félicitant les dirigeants de l'A. S. P. O. pour le bon accueil fait aux Montcuquois... « Si vous aviez été là lors du déplacement de vos poulains au championnat de Montcuq vous vous seriez aperçu, M. Dirion, de la bonne camaraderie des dirigeants Montcuquois. Une politesse en vaut une autre. » Enfin l'arbitrage de M. Contouly ne m'a pas paru des plus clairs et je dis comme lui : « Si je me trompe, veuillez m'excuser. » (Sic). — Un assidu de Montcuq.

Véloce-Sport Cadurcien
C'est dimanche prochain, 22 avril, qu'aura lieu la course Cahors-Catus et retour, organisée par le Véloce-Sport Cadurcien.

Cette belle épreuve classique qui se court sur un parcours accidenté de 65 kilomètres, est ouverte aux indépendants et débutants de toutes catégories.

Six prix, dont le premier de 60 fr., seront attribués aux vainqueurs.

Les engagements sont reçus d'ores et déjà chez M. Duthil, coiffeur, rue Wilson, moyennant le prix de 2 fr.

Pour sa première épreuve de la saison, le V. S. C. avait organisé une course Cahors-St-Géry, réservée à ses membres.

C'est le jeune Durand, qui se classa si brillamment l'an dernier dans le Circuit du Quercy, qui l'emporta aisément, à 30 kilomètres à l'heure, devant Vidal Lafont et Paul Larnaude dans l'ordre.

Linac
Grave accident. — Ces jours derniers, MM. Allidières et Labro revenaient de Bagnac en voiture. A la sortie de cette localité ils furent rejoints par un lourd camion, marchant à l'échappement libre. Le bruit de moteur effraya le cheval. M. Allidières sauta pour maîtriser l'animal, mais fut renversé. Le camion, doublant à ce moment, lui broya la jambe gauche. Le blessé, qui perdait son sang en abondance, fut transporté dans une clinique d'Aurillac.

On craint qu'une amputation soit nécessaire.

Nous souhaitons au blessé une prompt guérison.

Prendéignes
Adjudication. — Samedi, 28 avril, M. le maire de Prendéignes, donnera en adjudication, à la Sous-Préfecture de Figeac, un projet de groupe scolaire de la Commune de Prendéignes.

Prix du devis, 157.000 fr. Imprimés, 14.000 fr. Les postulants à l'adjudication peuvent consulter les plans et devis à la Sous-Préfecture de Figeac.

Fête locale. — Elle sera célébrée le dimanche 6 mai, avec beaucoup d'éclat par un Comité qui a organisé un très intéressant programme. — Le meilleur accueil est réservé aux étrangers.

Cajarc
Violent orage. — Un orage d'une extrême violence s'est déchaîné jeudi matin sur Cajarc.

Vent en tempête, tonnerre, grêle ; rien n'y a manqué. Fort heureusement les bourgeois de la vigne n'étant pas encore sortis, la grêle n'a fait aucun mal.

Réception de la ligne électrique à haute tension. — L'après-midi, une commission, sous la présidence de l'Ingénieur en chef des Télégraphes, a procédé à la réception de la ligne à haute tension qui doit amener de Calvignac à Cahors l'énergie électrique, qui doit alimenter l'éclairage de Cahors et les moteurs industriels que leurs propriétaires sont impatients de mettre en mouvement.

Sous peu de jours, Cajarc sera enfin éclairé.

Ce ne sera pas trop tôt. Beaucoup commençaient à perdre confiance.

St-Céré
E. P. S. de jeunes filles (création de poste). — A la suite de ses démarches, M. Bouat, député, vient de recevoir de M. le Ministre de l'Instruction Publique la lettre suivante que nous sommes heureux de publier :

« Paris, le 12 avril 1928.
« Monsieur le Député,
« et Cher Collègue,

« Vous avez bien voulu appeler mon attention sur un projet de création d'un poste de professeur à l'Ecole Primaire Supérieure de filles de Saint-Céré (Lot). J'ai l'honneur de vous faire connaître que j'ai autorisé la création du poste sollicité. Je suis heureux d'avoir pu ainsi seconder le bienveillant intérêt que vous portez à cet établissement.

« Veuillez agréer, etc...
« Le Ministre de l'Instruction Publique et des Beaux-Arts,
« HERRIOT. »

Foire d'avril. — Place du foirail : vœux, de 6 à 8 fr., le kilo ; boufs de travail, 4.800 à 5.400 fr. ; bovillons, de 3.000 à 3.600 fr. ; vaches de travail, de 3.400 à 4.200 fr. ; génisses, de 2.900 à 3.500 fr., le tout la paire.

Place des Rouinets. — Pores gras, de 300 à 330 fr. les 50 kilos ; porcelets, de 140 à 230 fr. pièce ; agneaux, 80 à 90 fr. pièce.

Halle et place du marché : Froment, 102 à 105 fr. ; sarrasin, 68 à 70 fr. ; avoine, 35 à 37 fr. ; pommes de terre, 18 à 20 fr., le tout les 80 litres.

Place de l'Eglise : Poules, 5 fr. 50 ; poulets, 6 fr. ; lapins, 3 fr. ; beurre, 11 francs ; fromage du Cantal, 6 fr. ; Roquefort, 6 fr., le tout la livre ; œufs, 4 fr. 50 la douzaine.

Foire de faible importance.

Arrondissement de Gourdon

Soulomès
Naissances. — La commune de Soulomès s'est accrue de trois habitants en une semaine : un garçon, chez les époux Delpech-Marcouly, à Fontgrand ; un garçon, chez les époux Cazals, à Serres, une fille, chez les époux Lacam, à Fontgrand.

Tournée électorale. — M. Malvy qu'accompagnait M. Fontanille, sénateur, est venu à la mairie de Soulomès exposer son programme le jeudi 12 avril.

Salviac
Toujours les accidents d'automobile. — Charles Jean, du village d'Aurémont, près Salviac, a été victime d'un grave accident d'automobile, au lieu dit « La Peyrugue », près Gourdon.

M. Chales eut une jambe fracturée et une blessure d'une certaine gravité au talon.

M. le D^r Lajugie s'empressa de lui donner les soins les plus pressés ; la famille, qui habite Salviac, fut avertie aussitôt et le blessé fut transporté à l'Hospice de Gourdon où la réduction de la fracture fut opérée par le D^r Ferrières.

Nos meilleurs souhaits de prompt rétablissement.

A la perception. — M. le Percepteur de Salviac effectuera sa deuxième tournée de mutations aux dates ci-après désignées :

Léobard : 7 mai 1928, à 9 h. ; Rampoux : 14 mai, à 9 h. ; Lavercantière : 14 mai, à 14 h. ; Thédirac : 24 mai, à 10 h. ; Dégagnac : 11 juin, à 9 h. ; Salviac, 18 juin, à 9 h.

MM. les propriétaires sont priés de vouloir bien apporter dans les mairies leurs titres de propriété.

Dégagnac
Mariages. — M. Pélitié Abel-Antoine-Jean-Baptiste-Joseph, Cne de Gindou et Mlle Fontanelle Paule, s. p., à Dégagnac. M. Delord Alfred-Augustin, Cne de Dégagnac et Truel Marie, Cne de Salviac.

Aux nouveaux époux, tous nos souhaits de bonheur.

Publications de Mariages. — M. Delpech Jean-Marcel, Cne de Catus et Mlle Chapou Maria, au Mas, Cne de Dégagnac.

Lavergne Rémy, Cne de Dégagnac et Mlle Mourgues Louise-Marcelle, à Lamouline, Cne de Concorès.

Renseignements

Conseil de révision

Voici l'itinéraire du conseil de révision pour la classe 1928 (2^e contingent) et les ajournés des classes 1926, 1927 et 1928 (1^{er} contingent).

La séance spéciale pour l'examen des demandes de première attribution ou de renouvellement de sursis des jeunes gens appelés à être incorporés le 10 mai 1928, aura lieu le jeudi 16 avril, à 14 heures, à la Préfecture.

La Commission médicale se réunira le lundi 11 juin, à 8 heures, à la mairie de Cahors.

La visite des étrangers au département aura lieu le lundi 11 juin, à 7 heures, à la mairie de Cahors.

Cahors (nord), lundi 11 juin, à 10 heures, mairie de Cahors.

Cahors (sud), lundi 11 juin, à 14 heures, à la mairie.

Montcuq, mardi 12 juin, à 8 h. 30, mairie.

Castelnau, mardi 12, à 10 h. 30, mairie. Lalbenque, mardi 12, à 14 heures 30, mairie.

Limogne, mardi 12, à 16 h., mairie. Lauzès, mercredi 13, à 8 h. 30, mairie. St-Géry, mercredi 13, à 10 h., mairie. Cajarc, mercredi 13, à 14 h., mairie. Livernon, mercredi 13, à 16 h., mairie. Figeac (est), jeudi 14, à 8 h., mairie. Figeac (ouest), jeudi 14, à 10 h., mairie. Lapecelle-Marival, jeudi 14, à 14 h. 30, mairie.

Latronquière, jeudi 14, à 17 h. 30, mairie. Bretenoux, vendredi 15, à 8 h., mairie. St-Céré, vendredi 15, à 10 h. 30, mairie. Vayrac, vendredi 15, à 15 h., mairie. Martel, vendredi 15, à 16 h. 30, mairie. Gramat, samedi 16, à 9 h., mairie. Payrac, samedi 16, à 11 h., mairie. Souillac, samedi 16, à 14 h. 30, mairie. Catus, lundi 18, à 9 h., mairie. Cazals, lundi 18, à 10 h. 30, mairie. Puy-Evêque, lundi 18, à 14 h., mairie. Lucech, lundi 18, à 16 h., mairie. Salviac, mardi 19, à 8 h. 30, mairie. Gourdon, mardi 19, à 10 h., mairie. St-Germain, mardi 19, à 14 h. 30, mairie.

Labaslide-Murat, mardi 19, à 16 h., mairie.

Clôture des listes, lundi 1^{er} octobre 1928, à 14 heures, mairie de Cahors.

L'examen des demandes de 1^{er} attribution, de renouvellement de sursis, formulées tardivement par des jeunes gens appelés à être incorporés le 10 novembre 1928, aura lieu le

Bourse de Paris

Cours comparatifs de la Semaine

Dernier revenu	Fonds d'Etat	Cours du 14 Avril	Cours du 15 Avril
3 1/2	3 0/0	68	67 80
3 5/8	3 0/0 amortissable	77	76 75
3 5/8	3 1/2 0/0	89 50	88 75
4	4 0/0	87 75	87 25
4 1/2	4 0/0 1917	73 60	73 05
4 1/2	4 0/0 1918	72 80	72 40
5	5 0/0 1920 amort.	109 15	108 75
5	5 0/0 1921	39 20	38 05
6	6 0/0 1922	106 15	105 15
6	6 0/0 1923	106 95	105 45
6	B. du Tr. 6 0/0 1923	530	529
30	B. du Tr. 6 0/0 1924	535	532
25	B. du Tr. 5 0/0 1924	649	644
35	B. du Tr. 7 0/0 1926	556	547
35	B. du Tr. 7 0/0 1927	565	548
...	Caisse autonome	628	616
Credit National			
25	5 0/0 1919	499	495
25	Obl. 500 5 0/0 1920	496	489
20	6 0/0 1921	530	525
20	Bons decen. 6 0/0 1922	512	511
20	decen. 6 0/0 nov.	514	508 50
20	6 0/0 janv. 1923	503	504
20	6 0/0 janv. 1923	518	511
20	6 0/0 janv. 1924	505	505
Credit Foncier			
13	Communes 1879	497	490
15	1880	497	493
15	1891	270	267
15	1892	295	295
15	1899	290	290
15	1906	308	302
15	1912	166	161
15	1920 lib.	415	410
27 50	1921 lib.	462	450
27 50	1922 lib.	428	420
27 50	1923	425	421
15	Fonciers 1879 3 0/0	500	495
15	1883 3 0/0	275	278
15	1885 2 60 0/0	282 50	287 50
15	1895 2 80 0/0	305	305
15	1903 3 0/0	325	316
15	1909 3 0/0	166	165
17 50	1913 3 1/2 0/0	327	325
20	1913 4 0/0	406	403
26 50	1917 5 1/2 0/0 lib.	250	240
Ville de Paris			
20	1865 4 0/0	909	910
16	1871 3 0/0	377	375
20	1876 4 0/0	458	454
20	1876	459	455
10	1892 2 1/2 0/0	231	224
10	1894-1896	277	273
10	1899 2 0/0	265	255
12 50	1904 2 1/2 0/0	277 50	275
11	1905 2 3/4 0/0	385	383 50
11	1910 2 3/4 0/0	256	250
12	1910 3 0/0	235	234 50
9	1912 3 0/0	229	225 50
26	1919 lib.	410	392 50
26 75	1921 lib.	501	501
26	1921 lib.	516	516
30	Decennal 1922	490	492
30	1923	493	494
30	1924	493	494
32 50	1924 6 1/2	495	496

LES MEILLEURS FROMAGES

Cantal et Bleu d'Auvergne
Livrés par toutes quantités aux prix les plus réduits — Satisfaction garantie. — **Waisson M. POUDEUX**, Fromages en gros, AURILLAC, (Cantal).

ON DEMANDE A ACHETER
Propriétés, Industries, Commerces. Procure rapidement **CAPITAUX**. Ecrire **Paris-Immobilier**, 70, rue Amelot, PARIS.

CHEMIN de FER de PARIS à ORLÉANS

R. C. Seine, N° 88.928
AVIS
La Compagnie d'Orléans rappelle au Public que les gares de son réseau sont ouvertes à la vente des Titres désignés ci-dessous:
Obligations 3 0/0 type 1921, de 500 fr., tranche A.
Obligations 6 0/0 type 1921, de 500 fr., tranche A.
Bons 7 0/0 de 500 fr., à 15 ans (1926-1941).
Bons 7 0/0 de 5.000 fr., à 15 ans (1926-1941).
Pour tous renseignements s'adresser aux gares ou bien au Service des Titres de la Compagnie d'Orléans à Paris, 8, rue de Londres, IX.
PARIS-QUAI D'ORSAY-BARCELONE par Limoges-Toulouse-Narbonne
PRINTEMPS 1928
Billets directs simples et d'Aller et Retour (1^{er}, 2^e et 3^e classes).
Enregistrement direct des bagages.

Voitures directes. — Wagons-Lits. — Wagons-Restaurants.

Rapide. — Départ de Paris-Quai d'Orsay 17 h. 14. (Wagon-Lits et Voitures directes 1^{er} et 2^e classes de Paris à Port-Bou. Wagon-Restaurant de Paris à Châteauroux). Arrivée Barcelone 12 h. 55. (Voitures de luxe sur les parcours espagnol) ou 15 h. 21 (en 2^e et 3^e classes).

Rapide. — Départ de Paris-Quai d'Orsay 21 h. 14 (Wagon-Lits de Paris à Toulouse et Voitures directes toutes classes de Paris à Port-Bou. Wagon-Restaurant de Toulouse à Cerbère). Arrivée Barcelone 19 h. 20 (1^{er} et 3^e classes sur le parcours espagnol). Wagon-Restaurant de Port-Bou à Barcelone.

Express. — Départ de Paris-Quai d'Orsay 10 h. 19 (toutes classes et wagon-restaurant de Paris à Toulouse). Arrivée Barcelone 7 h. 55 (1^{er} et 3^e classes sur le parcours espagnol). Wagon-Restaurant de Port-Bou à Barcelone.

Nouvelles cartes pour voyages à 1/2 tarif

En vue de faciliter les déplacements de tourisme ou d'affaires que les voyageurs peuvent avoir à effectuer successivement pendant une période de temps limitée, ainsi que les voyages circulaires d'une certaine étendue et dont les intéressés conserveront à tout moment la faculté de régler l'itinéraire à leur gré, les Grands Réseaux délivrent des cartes donnant droit à la délivrance de billets à demi-tarif et valables pendant un ou deux mois.

Les cartes peuvent être délivrées à partir d'un jour quelconque du mois, au gré des voyageurs.

Prix des cartes :
Pour un mois. — Première classe, 270 fr. 30; 2^e classe, 218 fr. 95; 3^e classe, 142 fr. 80.

Pour deux mois. — Première classe, 450 fr. 50; 2^e classe, 364 fr. 90; 3^e classe, 238 fr. 10.

Les cartes d'un mois peuvent être prolongées de quinze jours moyennant un supplément égal au tiers de leur prix normal.

Les voyageurs ont avantage à prendre une carte d'un mois, au lieu de se munir de billets simples, dès que le trajet à parcourir dans une période de trente jours dépasse 1.440 kilomètres en deuxième ou en troisième classe; pour un parcours de 2.000 kilomètres, la réduction atteint déjà près de 15 0/0. La réduction augmente avec la distance.

Pour plus de détails, se renseigner dans les gares.

Si vous voulez aller AUX GORGES DU TARN, passez par ROCAMADOUR.

Rocamadour qui joint à sa situation merveilleuse et à son pèlerinage célèbre, le privilège d'être un excellent centre d'excursion dans le Haut-Quercy, est le meilleur point de départ pour un voyage aux Gorges du Tarn. Un ensemble de sites merveilleux relie en effet le Haut-Quercy à cette fantastique région par le beau pays du Rouergue.

Le voyage pourra se réaliser agréablement en 6 jours par un circuit d'autocar fonctionnant du 17 juin au 17 septembre 1928; ce circuit permet notamment la visite du Gouffre de Padirac, de Conques, de la vallée du Lot, des Gorges du Tarn entre Sainte-Enimie et Le Rozier, de Milau, de la Grotte de l'Aven-Armand, de Villefranche-de-Rouergue et Cahors, des jolis sites des vallées du Lot et du Célé.

Prix pour le parcours complet: 425 francs.

Pour renseignements complémentaires et billets, s'adresser notamment : à l'Agence de la Cie d'Orléans, 16, boulevard des Capucines, à Paris, ou à M. Lalo, directeur des « Autocars Rocamadour-Gorges du Tarn », à Gramat (Lot).

Imp. COUESLANT (personnel intéressé)
Le co-gérant: L. PARAZINES.

MINISTÈRE DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE
Secrétariat Général des P. T. T.

POSTE OMNIBUS RURALE

SERVICE POSTAL — TRANSPORTS DE VOYAGEURS, DE COLIS POSTAUX DE MESSAGERIES (G. V. et P. V.) ET DE COMMISSIONS DE TOUTE NATURE

Horaires du Circuit de SOUILLAC A PARTIR DU 1^{er} MARS 1928

LOCALITÉS	Horaires	
	Matin	Soir
SOUILLAC-GARE	6h. 10	16h. 50
SOUILLAC BUREAU DE POSTE	6 15	16 55
PONT-DE-LANZAC	7 15	17 5
LANZAC	7 20	17 10
PONT-DE-LANZAC	7 25	17 15
TERREGAYE	7 30	17 20
PINSAC	7 40	17 30
MAYRAGUET	7 45	17 35
BELCASTEL	7 55	17 45
LACAVE	8	17 50
BOUGAYROU	8 15	18 5
MEYRONNE	8 25	18 15
SAINT-SOZY	8 30	18 20
LE PIGEON	8 45	18 35
SOUILLAC BUREAU DE POSTE	9	18 50
SOUILLAC-GARE	9 10	19

TARIF DES COLIS POSTAUX FRANCE CONTINENTALE TAXES D'AFFRANCHISSEMENT (droit de timbre compris)

	3 kg.	5 kg.	10 kg.	15 kg.	20 kg.
En (jusqu'à 400 km. de 401 à 700 km. Gare (au delà de 700 km. A domicile, en plus.....	1.30	1.30	1.30	1.90	2.10
	3.90	5.15	8.15	11.75	14.65
	1.30	1.30	1.30	1.90	2.10

TAXES ACCESSOIRES

(à ajouter au montant des taxes d'affranchissement indiquées ci-dessus)

Apport à la gare ou tarif des commissions	1.30	1.30	1.30	1.90	2.10
	0.60	1	1.50	2.25	2.25

La taxe d'apport à la gare est perçue sur les expéditeurs des colis postaux à distribuer à domicile ou poste restante, chez les correspondants postaux, dans le secteur de la poste omnibus rurale.

Le tarif des commissions est appliqué :

1^o Aux colis postaux à expédier, originaires des communes comprises dans le circuit de la poste omnibus rurale;

2^o Aux colis postaux livrables en gare et retirés, transportés et livrés par la poste omnibus rurale aux destinataires, à la demande de ces derniers.

TARIF DES VOYAGEURS LOCALITÉS DE DESTINATION

LOCALITÉS D'ORIGINE	LOCALITÉS DE DESTINATION														
	SOUILLAC BUREAU	PONT-DE-LANZAC	LANZAC	PONT-DE-LANZAC	TERREGAYE	PINSAC	MAYRAGUET	BELCASTEL	LACAVE	BOUGAYROU	MEYRONNE	SAINT-SOZY	LE PIGEON	SOUILLAC BUREAU	SOUILLAC GARE
SOUILLAC-GARE	Fr. c. 1 50	Fr. c. 1 50	Fr. c. 1 50	Fr. c. 1 50	Fr. c. 2 10	Fr. c. 2 40	Fr. c. 3 30	Fr. c. 3 60	Fr. c. 4 50	Fr. c. 5 10	Fr. c. 4 20	Fr. c. 3 90	Fr. c. 2 40	Fr. c. 11 10	Fr. c. 11 40
SOUILLAC-BUREAU	1 50	1 50	1 50	1 50	2 10	2 40	3 30	3 60	4 50	5 10	4 20	3 90	2 40	10 50	11 10
PONT-DE-LANZAC		1 50	1 50	1 50	2 10	2 40	3 30	3 60	4 50	5 10	4 20	3 90	2 40	10 50	11 10
LANZAC			1 50	1 50	2 10	2 40	3 30	3 60	4 50	5 10	4 20	3 90	2 40	10 50	11 10
PONT-DE-LANZAC				1 50	2 10	2 40	3 30	3 60	4 50	5 10	4 20	3 90	2 40	10 50	11 10
TERREGAYE					1 50	2 40	3 30	3 60	4 50	5 10	4 20	3 90	2 40	10 50	11 10
PINSAC						1 50	2 40	3 30	3 60	4 50	4 20	3 90	2 40	10 50	11 10
MAYRAGUET							1 50	2 40	3 30	3 60	4 20	3 90	2 40	10 50	11 10
BELCASTEL								1 50	2 40	3 30	3 60	4 20	3 90	2 40	10 50
LACAVE									1 50	1 80	2 40	3 60	3 90	4 50	5 10
BOUGAYROU										1 50	1 80	3	3 90	4 20	4 50
MEYRONNE											1 50	1 80	3 90	4 20	4 50
SAINT-SOZY												1 50	3 60	3 90	4 20
LE PIGEON													2 10	2 40	2 40
SOUILLAC-BUREAU														2 10	2 40

TARIF des Commissions et des Messageries

0 à 3 kilogs 0 fr. 60
3 à 5 kilogs 1 fr. 50
5 à 10 kilogs 2 fr. 25
10 à 25 kilogs 3 fr. 50
25 à 50 kilogs 4 fr. 50

Bicyclettes accompagnées 1 fr. ; en messagerie, suivant poids
Voitures d'enfants accompagnées 1 fr. ;

NOTA

Les colis accompagnés d'un poids inférieur à 10 kgs ne sont passibles d'aucune taxe s'ils peuvent être tenus sur les genoux par le voyageur. Les colis encombrants, accompagnés, même d'un poids inférieur à 10 kgs, sont passibles de la taxe normale.

En cas de perte d'un colis, le montant du remboursement ne pourra dépasser VINGT fois le montant de la taxe perçue pour le transport, c'est-à-dire 12 francs pour les colis taxés 0 fr. 60 et 70 francs pour les colis taxés 3 fr. 50 avec l'échelle intermédiaire.

SERVICE POSTAL

Au chef-lieu de chaque commune comprise dans le circuit, un correspondant postal se tiendra à la disposition du public une heure avant le passage de la voiture postale, matin et soir, pour effectuer directement les opérations suivantes :

- vente des figurines postales d'usage courant, des timbres-retraite et des timbres de quittance ;
- réception au guichet des lettres et des objets soumis à la formalité de la recommandation ;
- vente des enveloppes de valeurs à recouvrer affranchies ;
- réception au guichet des envois de valeurs à recouvrer et des envois contre remboursement (régime intérieur) ;
- émission des mandats-cartes, mandats-lettres et mandats-chèques jusqu'à 500 francs ;

6^o paiement jusqu'à 500 francs des mandats ordinaires ;

En plus de ces opérations, le correspondant postal servira d'intermédiaire entre le public et le bureau de Souillac pour effectuer :

- l'expédition et la distribution des correspondances ;
- l'émission des mandats-cartes, mandats-lettres et mandats-chèques supérieurs à 500 francs ;
- le paiement des mandats ordinaires supérieurs à 500 fr. et, sans limitation de somme, des mandats-cartes, des mandats-lettres et des mandats-chèques ;
- le recouvrement des effets de commerce et la perception du montant des envois contre remboursement ;
- les versements et les remboursements de la Caisse Nationale d'Épargne ainsi que les règlements et les remplacements des livrets ;
- l'expédition des télégrammes pour la France, l'Algérie et la Tunisie.

Pour les opérations postales effectuées à titre d'intermédiaire, le correspondant postal percevra sur les dépôts :

- émission de mandats supérieurs à 500 fr. 0 fr. 10 par opération de moins de 10 fr. et de plus de 10 fr.
- paiement de mandats supérieurs à 500 fr. 0 fr. 20 par opération de plus de 10 fr.
- versements et remboursements à la C. N. E. 0 fr. 10 par livret.
- Règlement et remplacement des livrets 0 fr. 20 par livret.
- Expédition des télégrammes 0 fr. 20 par télégramme.

COMMISSIONS

La poste omnibus rurale assurera entre deux points quelconques de son parcours les commissions de toute nature qui lui seront confiées par le public. C'est dire que la nature des commissions admises n'est pas réglementée et que l'Administration est uniquement guidée par le souci d'établir une liaison étroite entre les agglomérations rurales et la ville de Souillac et par cela même de rendre service aux usagers dans toute la mesure du possible.

A titre d'exemple, la poste omnibus rurale se chargera des commandes à faire chez n'importe quel commerçant qui lui sera nominalement désigné (boulangers, bouchers, épiciers, merciers, etc., etc.), des ordonnances à faire exécuter chez les pharmaciens, etc., etc.

Dans le même ordre d'idées, les habitants des localités comprises dans le circuit de la poste omnibus rurale pourront recevoir et expédier des colis postaux et des colis de messagerie (G. V. et P. V.).

Feuilleton du « Journal du Lot » 71

ZYTE

PAR Hector MALOT

TROISIEME PARTIE

IV

Sa lettre écrite, elle l'envoya à la poste par sa bonne, mais celle-ci au lieu de descendre aussitôt, la copia comme elle le faisait toujours, et ce fut deux lettres qu'elle mit dans la boîte : l'une pour Joseph ; l'autre copie pour l'agence de la rue du Helder.